

Votants : 70

Convocation du Conseil d'Agglomération :
 le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU RÉGIME DES INDEMNITÉS DES ÉLUS DE LA CAN SUITE À L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE DE VOUILLÉ

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Simon CHARLES, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Olivier POIRAUD, Katia PONCELET, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Thibault HEBRARD, Rose-Marie NIETO, Maximilien SAINT-CAST, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Yamina BOUDAHMANI, Anne-Sophie CATRIX, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Guillaume RIOU, Victor TURPAUD-FIZZALA.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 079-200041317-20260928-C__4_09_2026-DE



C- 4-09-2026

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU RÉGIME DES INDEMNITÉS DES ÉLUS DE LA CAN SUITE À L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE DE VOUILLÉ

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Sur proposition du Président,

Vu le Code électoral, notamment l'article L.273-10 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2025 constatant la représentativité de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la période postérieure au renouvellement général des conseillers municipaux de mars 2026, à savoir 82 conseillers communautaires ;

Vu les délibérations du Conseil d'Agglomération des 2 avril et 4 mai 2026 ;

Considérant l'installation de Madame Sandrine PFLIER, conseillère communautaire titulaire pour la Commune de Vouillé en remplacement de Madame Sarah COTTIN ;

Considérant le tableau des indemnités de fonctions modifié comme suit :

Fonctions	NOM	Prénom	Taux	Pour info équivalent en euros (montant brut)
Conseillère communautaire	PFLIER	Sandrine	3%	123,32

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Se prononce, conformément au tableau ci-dessus, sur le taux de l'indemnité de fonctions à verser Madame Sandrine PFLIER, conseillère communautaire titulaire de Vouillé qui entrera en vigueur à compter de la date effective d'entrée en fonction soit le 28 septembre 2026.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».